



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CGT exige le respect du droit de manifester

Ce mercredi 12 mai 2021 en début d'après-midi le préfet de Paris a publié un arrêté d'interdiction de la manifestation prévue à 16h à l'appel du « Collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens ».

Les arguments donnés par M. Lallemand sont scandaleux, il écrit pour justifier cet arrêté « *qu'il existe un risque sérieux que les affrontements violents qui se sont produits ces dernières heures entre palestiniens et forces de l'ordre israéliennes ne se transportent sur le territoire national et que dans ce contexte de fortes tensions, cette manifestation soit l'occasion de troubles graves à l'ordre public entre partisans de l'une ou l'autre des parties au conflit.* »

Alors que les nombreuses organisations signataires de l'appel (syndicats, associations, partis politiques) se mobilisent pour le respect du droit international et des droits humains universels le préfet leur interdit de se rassembler, les accusant par avance de vouloir troubler l'ordre public. D'autres rassemblements de solidarité se tiennent aujourd'hui en France et dans d'autres pays, à cette heure-ci seul celui de Paris est interdit sous prétexte de crise sanitaire, de risques terroristes, etc...

Les délais de publication de cet arrêté préfectoral n'ont pas permis de prévenir l'ensemble des personnes qui ont prévu de se rendre au rassemblement, engendrant de fait une mise en danger des manifestants et manifestantes.

Nous exigeons le respect du droit d'expression et donc la levée immédiate de cet arrêté d'interdiction et la levée de toutes sanctions, afin de permettre que s'exprime en toute sécurité notre solidarité envers le peuple palestinien (voir, le communiqué du collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens joint).

Montreuil, le 12 mai 2021